

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 2 juillet 2024 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absent : Yves Pelletier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-07-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juin 2024 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 juin 2024
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Travaux municipaux
 - 5.2 Assainissement des eaux usées et eau potable
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

2024-07-02

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juin 2024.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

2024-07-03

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 juin 2024.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 93 616,95 \$ réparties comme suit : taxes municipales 23 115,99 \$; enregistrement de chiens 45,00 \$; location de salle 125,00 \$; étude de marché 383,57 \$; vente de timbres 37,09 \$; tenant lieu de taxes – École 3 381,00 \$; permis 35,00 \$; vente de produits locaux 71,30 \$; terres publique 3 002,00 \$; péréquation 63 421,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 339 518,54 \$

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 juin 2024

Le solde au relevé de compte en date du 30 juin 2024		336 771,82 \$
Plus dépôt en circulation		1 876,86 \$
Moins chèques en circulation		2 241,06 \$
	Total	336 407,62 \$
Solde au grand-livre avant ajustements		336 285,66 \$
Frais de banque / frais d'utilisation (mai)	11,25 \$	
Frais de banque / frais fixes d'utilisation (mai)	40,00 \$	
Intérêts / Ristourne	-261,41 \$	
Frais de banque / frais spc	28,20 \$	
Frais de banque / frais d'utilisation	20,00 \$	
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$	
Impact net des ajustements au grand-livre		121,96 \$
Solde au grand-livre après ajustements		336 407,62 \$

2024-06-04

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 juin 2024.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 18 351,50 \$

Comptes payés : 602,85 \$

2024-06-05

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 2 juillet 2024, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 29 624,88 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 2 juillet 2024

Julie Bélanger, sec. -trésorière

5. DÉBATS

5.1 TRAVAUX MUNICIPAUX

On mentionne être en attente de la FQM pour les plans et devis pour les travaux de la TECQ et demande de subvention dans le programme PAVL.

On mentionne que le nivelage est fait en vue de l'épandage de l'abat poussière. On souligne que l'accotement des 2 côtes dans le rang Taché Ouest est à réparer à la suite des pluies fortes des derniers jours.

Monsieur St-Pierre mentionne avoir rencontré le MTQ sur le terrain au pont de la Rivière Grand Calder au rang Taché Ouest. Celui-ci mentionne que le ministère évalue présentement la structure du pont. Ils mentionnent à la municipalité de ne pas effectuer de travaux pour le moment, d'attendre leur retour pour d'éventuels travaux. Pour le pont de la Rivière Grand Calder au rang St-Camille, des travaux à la structure et au niveau du pavé seront effectués 2024 par le ministère. Une facture sera envoyée ensuite à la municipalité pour la partie à l'entretien de la municipalité.

Achat d'échafaud

2024-07-

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'échafaud (4 montants + madriers).

5.2 PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE

La directrice générale mentionne que le mandat pour l'élaboration d'un plan d'actions de mesures précises d'interventions a été donné à la FQM dans le dossier de plainte à l'environnement pour rejets d'eaux aux fossés.

L'ingénieure au dossier du projet d'assainissement des eaux usées et eau potable, a été informé du désir de la municipalité de faire expertiser davantage le puit # 2.

La directrice générale mentionne qu'elle aura, dans les prochains jours, une rencontre en visioconférence avec la compagnie Apex ainsi que l'ingénieure au dossier pour un suivi du projet d'assainissement des eaux usées et eau potable.

6. CORRESPONDANCE

2024-07-07

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte, après ajout, du bordereau de correspondance numéro 076-2024 en date du 2 juillet 2024.

MRC de L'Islet / Festival Fleurdelisé – Demande de document relatif à la demande d'aide au Fonds de vitalisation – Projet Le Centre d'arts des Hauts-Pays

La MRC de L'Islet demande au Festival Fleurdelisé, pour l'acceptation du Projet Le Centre d'arts des Hauts-Pays déposé au Fonds de vitalisation, une résolution du conseil municipal de Sainte-Félicité validant le projet de création du Centre d'arts des Hauts-Pays dans l'église appartenant à la municipalité.

Il est convenu de demander au Festival Fleurdelisé une copie du Projet Le Centre d'arts des Hauts-Pays déposé au Fonds de vitalisation de la MRC de L'Islet afin de prendre connaissance et d'analyser ledit projet, et d'adopter une résolution s'il y a lieu.

Transports et Mobilité durable – Aide financière PAVL

Confirmation d'une aide financière maximale de 12 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes municipales dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration.

MRC de L'Islet – Résolution pour un nouveau lien routier interrives à l'est

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est-du-Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est crucial pour les organisations municipales de l'Est-du-Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

CONSIDÉRANT l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et de Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU' un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

2024-07-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Réjean Morneau et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec :

- De soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;
- De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région;
- De transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.
- De transmettre la présente résolution à la MRC de L'Islet.

ADMQ- Colloque de zone

2024-07-09

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 11 et 12 septembre prochains à Lac Etchemin au coût de 160 \$ plus taxes applicables. Il est de même résolu d'autoriser les frais de déplacements.

MRC de L'Islet – Plan d'action MADA

Appui au dépôt d'une demande collective par la MRC de L'Islet au volet Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés – Appel de projets 2024-202.

Considérant l'importance qu'accorde le conseil de la municipalité de Sainte-Félicité à l'épanouissement des aînés et qu'il compte prendre en compte les besoins et priorités des aînés dans la détermination des orientations et projet de la municipalité ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Félicité souhaite favoriser la mise en œuvre de ce plan d'action réalisé en collaboration avec sa communauté ;

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé un appel à projets au volet Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés ;

Considérant que ce volet du programme permet d'embaucher une ressource qui pourra soutenir les municipalités faisant partie de la démarche commune, avec l'étroite collaboration de celles-ci, dans la mise en œuvre e leur plan d'action ;

Considérant que la MRC de L'Islet coordonne le travaille de cette nouvelle ressource qui soutiendra les municipalités dans la réalisation du plan d'action territorial ;

2024-07-10

Il est par conséquent, proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement :

Que la municipalité de Sainte-Félicité donne son accord pour participer à une démarche collective regroupant plusieurs municipalités de la MRC de L'Islet, coordonnée par cette dernière.

M. Lucien Pelletier, conseiller siège no 5 – Motion – Avenir de l'église

On désire reporter la motion à la prochaine réunion.

7. VARIA

7.1 Jeux extérieurs

Le conseiller Lucien Pelletier demande que soient vérifiés les jeux extérieurs au niveau de la conformité de leur l'installation. On demandera à la FQM de revenir faire l'inspection des équipements de loisirs mais cette fois-ci en été.

7.2 Négociations avec les institutions financières

On prendra des informations auprès du MAMH concernant une réglementation autorisant une aide financière aux contribuables désirant se conformer à la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2R22).

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2024-07-11

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h05.

Maire

Secrétaire-trésorière